



Guide pratique pour l'organisateur 2017

Ce guide pratique – aux items généraux et transversaux - a pour objectif d'aider l'organisateur dans ses démarches administratives et de lui apporter quelques préconisations utiles. Concernant la mise en œuvre technique et opérationnelle de la manifestation, spécifique à chaque organisation, le Délégué Technique et l'Arbitre Principal seront à même de vous conseiller et de vous accompagner dans votre projet.

Ligue du Centre de Triathlon
1240, rue de la Bergeresse
45160 - OLIVET

t. 06.29.53.56.39
t. [Télécopie]

lrcentretriathlon@gmail.com
www.triathlon-centre.org/

Table des matières

I. ACCES AUX EPREUVES

- Le Pass Compétition
- Le Certificat Médical

II. LES COUTS 2016

- Les Pass Compétition
- La Licence Manifestation
- Les Autres Couts

III. PROCEDURES 2016 - FORMALITES

- La saisie - l'enregistrement de votre manifestation
- 2 mots sur l'assurance
- Formalités
-

IV. LES LABELS

- Régionaux
- Fédéraux

V. VOS INTERLOCUTEURS

- L'Arbitre Principal
- Le Délégué Technique

VI. COMMENT RESERVER LE MATERIEL

I - ACCES AUX EPREUVES

Les distances officielles et les âges d'accès aux compétitions sont rappelés aux pages 126 et suivantes de la R.G.F. [La RGF 2017 et commentaires](#)

Le Pass Compétition

Rappels : Nous vous recommandons la plus grande rigueur dans la délivrance du Pass Compétition et dans le contrôle des documents présentés par le compétiteur à l'inscription et à l'émargement.

Un Pass Compétition doit obligatoirement être délivré à toute personne non titulaire d'une licence F.F.TRI. Compétition, sauf cas particuliers ci-dessous listés :

- Les titulaires d'une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'ITU : **Pass ITU** - gratuit - à compléter.
- Les licenciés UNSS, titulaires d'une autorisation signée du Chef d'établissement (président de l'A.S de l'établissement scolaire), ou de son représentant. En cas d'accident, la déclaration sera faite par l'établissement scolaire. Le certificat médical n'est pas obligatoire.
- les licenciés F.F. Sport Universitaire : le Pass Compétition est obligatoire sauf pour les courses sélectives et finales nationales de triathlon – duathlon distances S et M. Le certificat médical n'est pas obligatoire.
- Pour les titulaires de licences F.C.D (sport de la Défense) ou F.F.S.E (sport en entreprise), merci de vous référer à la R.G.F, page 25.

Le certificat médical

Rappel : Nous vous invitons à une inflexible exigence sur la présentation d'un certificat médical dûment rédigé et portant la mention « **sport en compétition*** » ou « **Triathlon en compétition** ». Nous vous invitons à refuser – même si cela est par parfois difficile – tout concurrent ne respectant pas ce point du Code du Sport. En effet, en cas d'accident, seule la responsabilité de l'organisateur sera retenue. La signature de « décharge » n'a aucune valeur juridique.

Un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique *du « **sport en compétition*** ou « **Triathlon en compétition** »* doit être demandé à tout participant non titulaire d'une licence F.F.TRI. Compétition, sauf pour les licences U.N.S.S, F.F S.U et aux titulaires d'une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'ITU. Pour les épreuves de duathlon, bike and run..... Disons hors triathlon, soit le concurrent présente un certificat médical portant le nom de la discipline (duathlon en compétition, par exemple), soit – et qui peut le plus peu le moins, un certificat médical autorisant la pratique *du « **triathlon en compétition** » OU « **sport en compétition** »** qu'il pourra présenter pour l'ensemble des disciplines agréées par la F.F TRI.

Information sur le Certificat Médical : [Tout savoir sur le Certificat Médical.](#)

Toutefois, afin de faciliter l'accès aux épreuves :

- La présentation d'une licence F.F.TRI. Loisir portant la mention « Certificat médical compétition » se substitue au certificat médical.
- La présentation d'une licence de la F.F.N. se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie natation d'une épreuve

- La présentation d'une licence de la F.F.C. se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie cycliste d'une épreuve
- La présentation d'une licence de la F.F.A. se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie course à pied d'une épreuve.

La délivrance du Pass Compétition reste néanmoins obligatoire.

II - LES COUTS 2017

Rappel : La Ligue du Centre de Triathlon – comme la plupart des ligues - est conventionnée avec la F.F TRI sur le prix des Pass Compétition. A ce titre, la part ligue du Pass Compétition, votée par l'Assemblée Générale de Ligue, ne doit pas être d'un montant supérieur à celui de la part fédérale. La part à régler à la Ligue par l'organisateur, et par participant non-licencié, est celui de la colonne TOTAL. L'organisateur ne peut pas ajouter de coût supplémentaire au montant du Pass Compétition.

Le cout des Pass Compétition

Type d'épreuves	Part F.F TRI	Part Ligue	Total
Toutes compétitions Jeunes	1 €	0 €*	1 €*
Toutes compétitions distance XS	1 €	0 €*	1 €*
Tri et Dua distance S ind et CLM par équipe (par athlète)	2.5 €	2.5 €	5 €
Tri et Dua distance M ind et CLM par équipe (par athlète)	10 €	10 €	20 €
Tri et Dua distance L XL XXL ind et CLM par équipe (par athlète)	15 €	15 €	30 €
Toutes autres épreuves dont le Bike and Run, Et le relais.	1 €	0 €*	1 €*

- Pour les Bike & Run et toutes les épreuves par équipe en relais, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition de la catégorie « autres épreuves » à 2 €.
- Pour les épreuves en **Contre la Montre par Equipe (hors triathlon et duathlon Distances S, M, L, XL et XXL)**, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition de la catégorie « autres épreuves » à 2 €.
- *Sous réserve de validation par l'A.G du 4 mars 2017.*

Le cout de la Licence Manifestation

Rappel : La Licence Manifestation est le document justifiant que votre organisation est agréée par la F.F TRI. Ce document, qui précise le type et le n° de la Police d'Assurance, est à présenter aux autorités compétentes. Votre Préfecture – c'est le cas dans le Loiret, par exemple - peut toutefois vous demander un avis complémentaire de la F.F RI. Dans ce cas, merci de contacter la Ligue.

Si une attestation d'assurance plus complète était nécessaire, nous vous invitons à contacter directement la compagnie d'assurance en demandant la personne en charge du triathlon.

Epreuve	Part F.F TRI	Part Ligue	Total
Jeunes	36 €	0 €	36 €
XS	156 €	0 €* 	156 € *
Animations	0 €	0 €	0 €

- *Validé par l'A.G du 7/06/2016.*

Distances	Montant de l'inscription	F.F TRI	L.R	Total
XS (si l'épreuve XS n'est pas couplée à une course Jeune et à une autre compétition d'un montant d'agrément supérieur.	≤ 30 €	156 €	150 €	306 €
	> 30 € ≤ 50 €	519 €	380 €	899 €
	> 50 € ≤ 60 €	1 039 €	700 €	1 739 €
	> 60 €	1 558 €	1 000 €	2 558 €
M	≤ 40 €	156 €	150 €	306 €
	> 40 € ≤ 60 €	519 €	380 €	899 €
	> 60 € ≤ 80 €	1 246 €	1 000 €	2 246 €
	> 80 €	2 077 €	1 200 €	2 944 €
Longue Distance L	≤ 80 €	156 €	200 €	356 €
TRIA 1,9-90-21 et 3-80-20	> 80 € ≤ 120 €	1 039 €	200 €	1 239 €
DUA 10/60/10 et 20/80/10	> 120 € ≤ 180 €	2 077 €	500 €	2 577 €
BIKE & RUN et AQUATHLON LD	> 180 € ≤ 300 €	3 116 €	3 000 €	6 116 €
	> 300 €	5 193 €	5 000 €	10 193 €
Longue Distance XL & XXL	≤ 150 €	156 €	500	656 €
	> 150 € ≤ 200 €	1 039 €	1 000 €	2 039 €
TRIA 4-120-30 et 3,8-180-42	> 200 € ≤ 300 €	2 597 €	2 500 €	5 097 €
DUA 20/120/20	> 300 € ≤ 500 €	5 193 €	5 000 €	10 193 €
	> 500 €	10 387 €	10 000 €	20 387 €

- Le tarif pris en compte correspond à la somme du montant du droit d'inscription et de tous les frais annexes obligatoires (ex: frais de dossier, inscription en ligne...). Dans le cadre de tarifs évolutifs, les tarifs pris en compte sont les tarifs les plus élevés. Les éventuelles pénalités prévues en cas d'inscription sur place ne sont pas prises en compte.
- Pour les épreuves de triathlon et duathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par trois pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les épreuves de Bike & Run et d'aquathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par deux pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les raids par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.

- Pour toute nouvelle épreuve organisée par un club affilié F.F TRI de la Ligue du Centre Val de Loire, la part ligue sur l'agrément fédéral n'est plus appliquée pendant 2 ans, et ce quel que soit le type et la distance (*Résolution 2 de l'A.G du 07/06/2016*)

Les autres coûts

Comme validé à l'A.G du 18 janvier 2016:

- Sur tous les classés – licenciés et non licenciés – sur toutes les épreuves compétition: 2 euros par participant. On entend par « classé », tout participant – licencié ou non-licencié - ayant pris le départ de la course.

En contrepartie la Ligue :

- règle les frais d'arbitrage et ceux du Délégué Technique : hébergement, déplacements et vacances.
- met gracieusement le matériel de la ligue à disposition de l'organisateur, le transport restant à la charge de ce dernier.
- met gracieusement le véhicule de la ligue à disposition de l'organisateur pour la manifestation.

III- LES PROCEDURES 2017-2018

La saisie – l'enregistrement de votre manifestation

Etape 1 : Afin de construire un pré calendrier 2018 et d'anticiper les doublons de dates – les organisateurs adressent par mail - et **avant le 1er novembre 2017** – leurs projets d'organisations de compétitions et d'animations pour la saison sportive 2017. Ce document (papier libre, mail..) devra préciser : **le nom de l'organisateur – les coordonnées du référent de l'organisation (nom, tel et mail) – le nom de la manifestation – sa date – son lieu.**

Etape 2 : Vous accéderez à l'espace organisation via le site fédéral ou Espace Tri 2.0. Attention : l'identifiant et le mot de passe organisateur sont différents de ceux du club.

Etape 3 : Une fois son épreuve saisie, l'organisateur adresse à la ligue l'acompte de 100 euros. A réception de l'acompte (à l'ordre de la Ligue du Centre), la ligue valide la manifestation.

Etape 4 : L'organisateur retourne sur son Espace Organisateur, se connecte sur MANIFESTATION puis LISTE DES MANIFESTATIONS et DEMANDE DE LICENCE MANIFESTATION. Sur cette page, il renseigne les couts d'inscription (qui détermineront le montant de l'agrément), les informations concernant le

dispositif médical, télécharge les documents et valide. Si votre Préfecture vous réclame une attestation fédérale, merci de contacter la Ligue.

Etape 5 : La F.F TRI émet alors un second bordereau que l'organisateur doit adresser à la Ligue avec le règlement. A réception, la Ligue valide la manifestation.

Etape 6 : L'organisateur peut alors télécharger sa Licence Manifestation, ses Pass Compétition et souscrire les assurances optionnelles, si nécessaires.

Etape 7 : Dans la semaine qui suit la manifestation, l'A.P adresse à la ligue les résultats validés et les Pass Compétition.

Etape 6 : Dans les 15 jours qui suivent la réception de ces documents, la ligue adresse une facture à l'organisateur. Les sommes préalablement versées sont inscrites à titre d'acompte et déduites de la facture.

Etape 07 : L'organisateur règle la Ligue dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture. A réception du règlement de l'organisateur, la Ligue effectue le paiement des frais d'arbitrage à la C.R.A.

Etape 8 : La ligue règle la F.F TRI sur facture (Licences Manifestation et Pass Compétition) sur facture.

2 mots sur l'assurance

Conseils : Nous vous invitons à lire attentivement les termes du contrat d'assurance de base. Vous avez certainement un licencié assureur ou vous connaissez certainement un assureur. Nous vous conseillons de lui présenter le contrat d'assurance proposés par la F.F TRI avec votre Licence Manifestation, et de souscrire, – si nécessaire – des assurances Optionnelles complémentaires. Concernant les locaux, matériels-équipements, mis gracieusement ou non à votre disposition, il est prudent de vérifier les modalités d'assurance avec leurs propriétaires.

- **L'organisation :** sont assurés les bénévoles, le matériel et les équipements dans les limites prévues au contrat de base, c'est-à-dire celui proposé avec la Licence Manifestation. L'assurance de base assure les biens jusqu'à 35 000 euros.
- **Les compétiteurs licenciés à la F.F TRI** sont assurés en Individuelle Accident (sauf s'ils ont refusé cette option à la prise de licence) et en Responsabilité Civile, c'est-à-dire quand un tiers est engagé.
- **Les compétiteurs non- licenciés à la F.F TRI, donc titulaires d'un Pass Compétition,** sont uniquement assurés en Responsabilité Civile, c'est-à-dire quand un tiers est engagé.
- **En cas d'accident,** même bénin, il est vivement conseillé de remplir la DECLARATION D'ACCIDENT avant que la personne, et les éventuels témoins, quittent le site de course.
- En complément d'information, **voici un document sur l'assurance** présenté à un séminaire sur le Triathlon au Féminin : <http://www.triathlon-centre.org/wp-content/uploads/2014/11/20150207-Point-assurance-colloque-f%C3%A9minin.pdf>

Formalités

Conseils : L'organisateur a une obligation de moyens et non de résultats. A ce titre, en cas de sinistre lourd (accident, décès), le tribunal jugera si les moyens de sécurisation et de secours mis en place par l'organisateur répondaient, d'une part aux exigences de la R.G.F fédérale, mais également à une gestion cohérente du risque.

Un exemple: Aujourd'hui, la R.G.F n'impose plus de médecin sur la manifestation. Mais est-il raisonnable de se passer d'un médecin sur une organisation située à 30 minutes du 1^{er} centre hospitalier ? Voilà donc le type de question qu'il faut se poser.

Le briefing de course organisateur : est important, car il rappelle les horaires, les parcours et les points qui méritent une attention particulière, le règlement spécifique de la manifestation... Voici un **briefing de course organisateur**. Ce briefing type peut être imprimé et affiché sur site, mis dans les sacs des concurrents, envoyé aux compétiteurs par le canal de votre prestataire en charge des inscriptions en ligne, diffusé en boucle au retrait des dossards... l'organisateur n'aura plus qu'à rappeler brièvement les éventuelles modifications et les 2-3 points qui méritent une attention particulière.

Type de Briefing Organisateur (celui de Châteauroux 2016 et qui existe en version P. Point sur demande).

Vous lirez ci-dessous un certain nombre de préconisations, simples à mettre en place, sur tout type de manifestation et qui vous permettront d'être serein le Jour J et en cas de problème.

Préconisations

- De vous assurer de la validité des diplômes de toutes les personnes liées à la sécurité : secouristes, plongeurs, MNS...
- De vérifier les permis de tous les chauffeurs : Motos, VL, cariste, mais également bateau si le moteur de l'embarcation a une puissance de 9 cv et +
- De contractualiser – préalablement à la manifestation – l'ensemble des interventions (identité, diplôme, date et horaires de présence, fiche de poste – d'intervention....) avec les intervenants impliqués dans la sécurisation et les secours. En cas de défaillance, d'absence, manque de compétences, il ne pourra pas vous en être tenu rigueur.
- De toujours prévoir des plans B, en cas d'annulation de la natation en particulier.
- De constituer une « cellule de crise », composée, par exemple, d'un ou deux membres du comité d'organisation, du médecin, de l'A.P et / ou du Délégué Technique. Cette cellule de crise, de 4-5 membres, doit être à même de se réunir très rapidement pour prendre sereinement la décision qui s'impose : modifications, annulation....
- De libérer l'organisateur de toutes responsabilités ou contraintes et garantir ainsi sa disponibilité en cas de problème ou de sollicitations diverses (élus, Médias...).
- Pour les parcours qui n'empruntent pas de routes (un Bike and Run organisé dans un parc, par exemple), il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du site pour connaître le type d'autorisation à demander : Municipale, Préfectorale...

- En cas d'instabilité météorologique (risque d'orage...), il est prudent de se rapprocher et de rester en contact avec une station météo pour connaître le plus précisément possible les évolutions et anticiper les mesures qui s'imposent.
- Vous souhaitez modifier un horaire (avancer, retarder un départ...), un parcours. Veuillez préalablement à ce que l'arrêté municipal, préfectoral le permettent.
- Prévoyez un volant de signaleurs remplaçants, au cas où...

Documents – autorisations

Conseil : De façon générale, soyez attentif aux délais de rigueur pour le retour des différents documents administratifs. De plus en plus de Préfectures refusent une manifestation dont la demande d'autorisation a été adressée hors délais. Prenez le temps de bien lire le formulaire et de fournir les documents demandés ; ceci vous évitera de perdre du temps par la suite et « bien des prises de tête » avec une administration inflexible.

- Natation : Les pages 52-53 de la R.G.F rappellent les obligations de l'organisateur en matière de qualité de l'eau. Il convient de respecter parfaitement ces dispositions tant en terme d'analyse que d'affichage. A défaut, le représentant de la Ligue (A.P, le Délégué Technique, élu) est en droit d'annuler la natation.
- Autorisations administratives : il s'agit de l'arrêté préfectoral ou municipal, obligatoire dans tous les cas et sans lequel la manifestation ne peut pas avoir lieu.
- Mais également, et selon l'organisation, l'autorisation des Voies Navigables de France, des Eaux et Forêts, des propriétaires privés ou publics d'espaces empruntés par la manifestation, déclaration de nuisances sonores....
- Vous ouvrez une buvette sur laquelle vous vendrez de l'alcool (bière, vin...) pensez à demander une licence temporaire à la Police. Vous diffusez de la musique, des chansons... vous devez faire une déclaration à la SACEM (droits d'auteurs).

Animation / Compétition

La pratique loisir – Animation est clairement définie par le Code du Sport et rappelée dans la R.G.F, pages 20-21.

Sur une Animation, il ne doit pas y avoir de chronométrage, ni de classement. En cas de récompense, un lot identique doit être remis à tous les participants. Le montant éventuel de l'inscription doit rester incitatif. Le certificat médical n'est pas obligatoire. Une liste des participants doit être faite et adressée à la Ligue.

Préconisations et conseils sur la pratique Animation: La pratique Animation

IV - LES LABELS

Rappel : Il existe 2 types de labels : les labels régionaux et les labels fédéraux.

Dans les 2 cas, le label est généralement accompagné d'un cahier des charges, document contractuel, dont il convient de bien mesurer les incidences avant de s'engager. Le choix d'un label – facultatif - doit faire l'objet d'une volonté politique afin d'éviter les écueils à sa mise en place. Les labels Grande Epreuve Fédérale ou ITU / ETU, ne sont pas traités ici. Leurs demandes font respectivement l'objet d'un avis de la Ligue Régionale et de la Fédération.

❖ **Les Labels Régionaux :** font l'objet d'une validation du Comité Directeur sur avis de l'ETR : Le Challenge Jeune - Le Championnat Régional -Le Sélectif D3
Pour toute information sur les cahiers des charges, merci de contacter le C.T.L ou votre Délégué Technique.

- Cahier des charges CHALLENGE BIKE AND RUN 2017
- Cahier des charges CHALLENGES JEUNES 2017
- Cahier des Charges VAGUE ROSE 2017

❖ **Les labels fédéraux :** ces labels sont directement sollicités par l'organisateur. Un compte rendu d'action sera exigé.

- Le Label Triathlon au Féminin Label Triathlon au Féminin
- Le Label Développement Durable * et **
Label 1 et 2 étoiles Triathlon Durable (1) (1).pdf

V- VOS INTERLOCUTEURS

L'Arbitre Principal (A.P) :

Désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage selon différents critères (proximité, type d'épreuve...) il sera encadré d'arbitres ayant chacun une fonction déterminée. De façon générale, son rôle – rappelé aux pages 29 et 30 de la R.G.F - est de faire appliquer la R.G.F et en particulier les règles de course. En 2016, et pour la 1ère année, le cout de l'arbitrage sera supporté par la Ligue. Reste néanmoins à l'organisateur le soin de nourrir les arbitres et de les accueillir correctement.

Des membres de la C.R.A et de l'E.T.R ont élaboré un briefing arbitre type. Ce briefing, clair et pédagogique, doit se substituer au traditionnel «briefing de course verbal », dont peu de participant comprennent le sens et que personne, ou presque, n'écoute. Ce briefing type peut être imprimé et affiché sur site, mis dans les sacs des concurrents, envoyé aux compétiteurs, diffusé en boucle au retrait des dossards... l'Arbitre Principal n'aura plus qu'à rappeler brièvement les éventuels points particuliers et qui méritent une attention particulière.

Le briefing arbitre (existe en format P. Point) : Exposé de course type de l'A.P

Le Délégué Technique (D.T) :

Mis en place en 2016, le Délégué Technique est l'interface entre l'Organisateur, la Ligue et l'AP, en mesure d'accompagner l'organisateur dans la mise en place technique de sa manifestation : horaires, parcours, distances, sécurisation..... Le D.T planifie et anime les réunions téléphonées préparatoires et se déplace sur site pour toute nouvelle organisation ou sur simple demande de l'organisateur. Le D.T veille à la mise en place des différents labels – régionaux, fédéraux – sollicités par l'organisateur. Voici les départements d'attribution et les coordonnées des 3 D.T.

Nom	Départements	Coordonnées	
Mathieu BADELIER	41 et 18	06.37.908.11.75	mathieu.badeleir@orange.fr
Dominique FRIZZA	36 et 37	06.29.53.56.39	lrcentretriathlon@gmail.com
Jean-Michel JACQUIN	45 et 28	06.29.35.24.61	jean-michel.jacquin@wanadoo.fr

Information et candidature au poste de Délégué Technique de Ligue : Le Délégué Technique

VI- COMMENT RESERVER DU MATERIEL POUR VOTRE MANIFESTATION ?

Rappel : Le matériel de la Ligue est mis gracieusement à la disposition des organisateurs dans les conditions stipulées dans une convention signée par les parties et selon les modalités suivantes. De son enlèvement jusqu'à son retour, le matériel est sous la responsabilité de l'organisateur qui doit souscrire les assurances nécessaires. Le planning et les conventions seront mis en ligne à compter du 15 février sur : ESPACE MEMBRES 2017

Etape 1 : Avant le 15 février 2017, les organisateurs font remonter à la ligue leur demande de matériels : parc vélo, sonorisation, véhicule 9 places...

Etape 2: La ligue établit et diffuse un état prévisionnel des locations et adresse à chaque demandeur une convention.

Etape 3 : Le retour de ladite convention avec le chèque de caution et les éventuels documents demandés valide la mise à disposition.

Etape 4 : A J-8 de son organisation au plus tard, l'organisateur contacte la ligue pour déterminer les modalités d'enlèvement et de retour. Il est demandé à l'utilisateur de signaler à la ligue et au retour du matériel toute perte, dommage...constatés.

FIN